

Règlement intérieur

Rôle du Président

- Il dirige l'administration de l'association : signature des contrats, représentation à l'égard des tiers, action en justice.
- Il présente le rapport moral à l'assemblée générale.
- Il préside l'assemblée générale et le conseil d'administration.
- Il coordonne les activités de l'association.
- Il peut être assisté d'un Vice-Président, qui l'assiste et le remplace quand le Président n'est pas là.

Rôle du Secrétaire

- Il tient la correspondance de l'association, les procès-verbaux de réunion, le registre spécial.
- Il organise les réunions.
- Il dépose les dossiers de subventions.
- Il est responsable des archives.
- Il assure l'exécution matérielle des tâches administratives.
- Il peut être assisté d'un Vice-secrétaire qui l'assiste et le remplace quand le Secrétaire n'est pas là.

Rôle du Trésorier

- Il effectue les paiements, tient la comptabilité, encaisse les cotisations, présente le rapport financier à l'assemblée générale, établit le budget.
- Il place les excédents de trésorerie.
- Le cas échéant, il veille au dépôt des déclarations fiscales.
- Il peut être assisté d'un Vice-trésorier qui l'assiste et le remplace quand le Trésorier n'est pas là.

Adhésion

Son montant est révisable annuellement à l'assemblée générale ordinaire et indiqué dans le procès verbal de l'AG.

Elle est valable pour l'année civile en cours.

Son versement peut être établi par chèque ou espèces.

Tous les membres de l'association ont accès aux ateliers proposés par l'association Bébé'Z'écolo ainsi qu'aux diverses réductions de nos partenaires, après acquittement de la cotisation ou adhésion annuelle de 10 € par famille.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année.

Aucune adhésion en cours d'année ne donnera lieu à un prorata.

L'association organise des ateliers concernant le maternage et l'éveil des tout petits (portage, communication gestuelle, danse avec bébé...). Les tarifs de ces ateliers sont fixés en fonction de

chaque atelier selon la nature de celui-ci, du matériel nécessaire, de l'intervenant choisi...

La participation à toute rencontre informelle ne nécessite pas obligatoirement d'adhérer à l'association.

CATEGORIES DE MEMBRES

Membres fondateurs : ce sont les personnes qui ont participé à la constitution de l'association. Ils sont signataires des statuts

Membres du bureau : Au minimum : Président, Trésorier, Secrétaire

Membres adhérents : Ils adhèrent aux statuts de l'association et participent à son action. Ils s'acquittent généralement d'une cotisation annuelle. La qualité de membre se perd si la cotisation annuelle n'est pas renouvelée

Membres bienfaiteurs : Ce sont les personnes qui soutiennent les activités de l'association et qui s'acquittent d'une cotisation annuelle supérieure à la cotisation annuelle votée à l'AG (généralement par sympathie ou pour apporter un soutien financier).

Usages à respecter :

Tous les participants aux ateliers s'engagent à respecter les usages suivants :

- Répondre aux besoins de leur enfant au cours de l'atelier (sommeil, alimentation, etc..)
- Respecter le lieu d'accueil, l'animateur/animatrice et les autres participants.
- Respecter le matériel prêté
- Veiller à sa sécurité personnelle
- Être responsable de son/ses enfant(s) et de toute autre personne mineure les accompagnant.

Charte de l'association :

- Respecter le règlement de l'association.
- Respecter la parole des autres.
- Ne pas parler en petit groupe lors de l'échange sur le thème choisi à l'unanimité.
- Écouter sans interrompre.
- Chacun doit pouvoir s'exprimer librement.
- Ne pas chercher à imposer ses idées aux autres, chacun étant différent. La «bonne recette » pour l'un ne convient pas forcément à l'autre

Seule la personne organisant la réunion joue le rôle de modérateur, si les propos tenus lui semblent préjudiciables aux enfants et ou aux parents, erronés ou contraire à l'éthique de l'association.

Fonctionnement des ateliers de portage :

L'animateur : a suivi une formation autour du portage physiologique. Cette formation a été faite auprès d'un organisme PSETUA.

L'atelier de portage se déroule dans un local approprié (cabinet de sage-femmes, salle appartenant à la mairie,...) ou au domicile de l'un des participants acceptant de recevoir le groupe. Le nombre de participants est limité à 2 par animateur par séance, ceci afin de pouvoir animer le groupe, tout en gardant un œil sur chaque participant et son enfant. Sa durée varie entre 1h30 et 2h suivant la connaissance et la pratique des participants.

Matériel :

Possibilité d'essayer les divers moyens de portage pendant ou après l'atelier.

Responsabilités des participants :

Lors de l'atelier de portage des bébés, ceux-ci ne sont portés que par leur(s) parent(s) ou responsable(s) légal(ux) présent(s) : les conseillères en portage animant l'atelier n'effectuent les démonstrations que sur des poupons ou leur propre bébé.

Tous les bébés et enfants présents demeurent sous la vigilance et l'entière responsabilité de leur(s) parent(s) présent(s).

Les participants reconnaissent que leur(leurs) enfant(s) présent(s) reste(nt) sous leur entière responsabilité durant l'atelier pratique ou informatif de portage en écharpe.

L'animatrice de l'atelier, les a informés(ées) des règles de sécurité à respecter lors du portage en écharpe, tant pour le porteur que le bébé ou l'enfant porté.

Un document récapitulatif de ces règles de sécurité leur a été remis.

Tarif : Adhésion annuelle (non obligatoire) + 15 euros par atelier

Fonctionnement des ateliers de langage gestuel avec les bébés :

Il s'agira de faire connaître le concept de communication gestuelle associée à la parole pour bébés et tout jeunes enfants, dans une ambiance ludique et conviviale autour de comptines notamment. L'apprentissage de signes, issus de la langue des signes française, se fera selon les besoins des tout petits.

L'animateur : peuvent animer un atelier de langage gestuel avec les bébés, les membres ayant suivi une formation.

L'atelier de langage gestuel avec les bébés se déroule dans un local approprié (local appartenant à la mairie ou à domicile des personnes acceptant de recevoir le groupe). Chaque session comporte 3 ou 4 rencontres avec un même groupe, composé de 3 à 5 familles.

Tarif : Adhésion annuelle + 10 euros par atelier et par famille

Rencontres informelles :

Les rencontres proposés par l'association se déroulent sous forme de réunion d'informations, dans un local approprié ou au domicile de l'un des participants, autour de thèmes divers et variés : couches lavables, protections périodiques alternatives, hygiène naturelle infantile, langage gestuel avec les bébés, ...

Le but est de donner un minimum d'informations sur chaque sujet, puis d'échanger et de partager nos expériences.

Des rencontres à la demande sont possibles.

Les motifs graves d'exclusion à un atelier sont :

- Une attitude irrespectueuse envers l'enfant, l'animateur/animatrice ou tout autre participant à un atelier.

- Le non respect des règles énoncées au paragraphe 5 peuvent entraîner l'exclusion immédiate sur décision de l'animateur d'atelier.

Remboursements

En ce qui concerne le remboursement des stages et formations nécessaires à l'acquisition de compétences pour les futurs animateurs ou animatrices d'ateliers pour le compte de l'association, il sera, après accord du Bureau, possible d'en rembourser une partie. Ceci en fonction des besoins et finances de l'association.

La personne qui fait une demande de remboursement s'engage pour minimum 1 an dans l'association.

En ce qui concerne la formation de portage, la personne devra également réaliser un minimum de 10 ateliers.

Si d'autres ateliers nécessitant une formation se mettaient en place, le nombre d'atelier serait à définir.

La location / prêt

Bébé'Z'écolo propose de la location de matériels pour ses adhérents uniquement.

A chaque location un contrat est signé.

L'association s'engage à fournir du matériel en état de fonctionnement et répondant aux normes de sécurité en vigueur.

Les adhérents s'engagent à respecter le contrat de location et le matériel

Location d'un moyen de portage (écharpe, sling, mei tai, poche ...) , pour permettre aux parents d'essayer.

La location est limitée à 1 mois et le tarif est fixé à 10€

Une caution de la valeur neuve est demandée à la location et sera restituée à la remise de l'objet loué, si celui-ci n'est pas détérioré.

Location des couches lavables

L'association loue des kits de couches lavables suivant la disponibilité.

Le prix de la location est de 15€ pour 1 mois (renouvelable 3 fois maximum) et de la caution est de 300€.

Bibliothèque

Des livres sont mis à la disposition des membres adhérents à jour dans leur cotisation.

Une caution sera demandée pour l'emprunt des livres, et ne sera encaissé qu'en cas de non restitution des ces derniers au-delà de 1 mois. Son montant est de 30€ par livre emprunté.

Le prêt des livres est gratuit.

Ventes diverses

Tout au long de l'année, il est proposé des ventes diverses (couches lavables, doudou, accessoires brodés ...)

Ces ventes servent à faire vivre l'association, et permet l'achat des divers services proposés.

Modification du règlement intérieur

Il peut être modifié par le Conseil d'administration.

Le nouveau règlement intérieur sera consultable sur demande